



Communiqué 2020 - 02

POUR AFFICHER S.V.P.

Le 10 janvier 2020

L'ancien formulaire de demande de changement d'horaire 10.06 a) n'existe plus. Maintenant, tous les employés réguliers participent au processus annuel.

Pour les employés réguliers, vous aurez remarqué qu'un traitement différent a été appliqué à votre banque de congés personnels :

- Régulier succ – horaire 5 jours = 33.3 heures
- Régulier succ – horaire 4 jours = 41.63 heures
- Régulier bureau = 31.5 heures

Vous avez obtenu l'équivalent de 4.5 jours de congé personnel afin d'effectuer la transition au 1^{er} juillet 2021.

Solidairement,

L'exécutif du SEMB SAQ (CSN)